


RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN Paix-Travail-Patrie ----- MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DU DÉVELOPPEMENT RURAL ----- MINISTRY OF AGRICULTURE AND RURAL DEVELOPMENT ----- RECENSEMENT GENERAL DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE	 COORDINATION NATIONALE	REPUBLIC OF CAMEROON Peace-Work-Fatherland ----- MINISTÈRE DE L'ELEVAGE, DES PÊCHES ET DES INDUSTRIES ANIMALES ----- MINISTRY OF LIVESTOCK, FISHERIES AND ANIMAL INDUSTRIES ----- GENERAL CENSUS OF AGRICULTURE AND LIVESTOCK
--	---	---

00615  
 DECISION N° /D/MINADER-MINEPIA/RGAE/CN/SM/ér

**PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ PASSEE APRES CONSULTATION OUVERTE POUR UNE DEMANDE DE  
 COTATION N°005/DC/MINADER/RGAE/CIPM/2019 DU 03 JUIN 2019.**

**LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL- CO-PRESIDENT DU  
 RECENSEMENT GENERAL DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE (RGAE)**

- Vu. La Constitution ;
- Vu. Décret n°2003/651/PM du 16 avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal et douanier des Marchés Publics ;
- Vu. Décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics;
- Vu. Décret n° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
- Vu. Décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'ARMP, modifié et complété par le Décret n° 2012/076 du 08 mars 2012 ;
- Vu. Décret n°2015/292 du 29 juin 2015, Instituant le Recensement Général de l'Agriculture et de l'Elevage (RGAE) ;
- Vu. Décret n°2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement. ;
- Vu. Circulaire n°003/CAB/PM du 18 avril 2008 relative au respect des règles réglissant la passation, l'exécution et le contrôle des marchés publics ;
- Vu. Circulaire N°001/C/MINFI du 28 décembre 2018 portant instructions relative à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat et des autres Entités Publiques pour l'Exercice 2019 ;
- Vu. La décision N°00114 du 12 février 2016 portant nomination du Président de la Commission Ministérielle de passation des Marchés du MINADER ;
- Vu. Le Procès-Verbal de la proposition d'attribution N°000198/MINADER/P/CIPM /2019 du 27 juin 2019 portant attribution de la Lettre Commande relative à l'acquisition des pins, des stylos, des porte-clés et des autocollants au Recensement Général de l'Agriculture et de l'Elevage du 03 juin 2019.

**-DECIDE-**

**Article 1<sup>er</sup> :** AFRICA OMNIBUSINESS SARL (AFROMNI) BP : 276 Garoua, est déclaré adjudicataire de la Consultation ouverte pour une Demande de Cotation N°005/DC/MINADER-MINEPIA/RGAE/CIPM/2019 du 03 juin 2019, relative à l'acquisition des pins, des stylos, des porte-clés et des autocollants au RGAE.

**Nature de la Commande :** Acquisition de (5750) pins, (4025) stylos, (2875) porte-clés et (5750) autocollants.

**Montant de la Lettre Commande :** 22 284 844 (vingt-deux millions deux cent quatre-vingt-quatre mille huit cent quarante-quatre) FCFA TTC.

**Délai de livraison :** quatorze (14) jours.

**Article 2 :** La présente Décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /

Yaoundé, le 17 6 JUIN 2019

LE MINISTRE



Gabriel MBAÏDÈM